

UBAM

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 35 412

INFORMATIONS ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE

Luxembourg, le 25 juillet 2023

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'Administration d'UBAM vous informe de la décision suivante prise par résolution circulaire :

Le compartiment UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL (le « Compartiment absorbé ») fusionnera avec le compartiment UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE (le « Compartiment absorbant »), ce dernier absorbant l'autre conformément au type de fusion décrit à l'article 1, alinéa 20, point a) de la loi du 17 décembre 2010.

Cette fusion est motivée par le fait que les actifs du Compartiment absorbé sont faibles et que le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant partagent une approche d'investissement similaire, malgré l'utilisation de politiques d'investissement et d'actifs sous-jacents différents, comme détaillée ci-dessous. Ils utilisent tous deux une stratégie d'investissement alternative qui repose sur une sensibilité aux actions très faible. En ce sens, ils jouent tous deux un rôle similaire dans le portefeuille d'un investisseur, puisqu'ils permettent de diversifier les actions et les obligations. Les deux Compartiments cherchent à générer de l'alpha grâce aux compétences en investissement de plusieurs gestionnaires de portefeuille. En termes de rendement cible et de risque, tous deux visent des rendements et une volatilité d'environ 5 %. Nous pensons donc que le potentiel de synergies entre les deux fonds est fort.

La fusion prendra effet le 22 septembre 2023 (la « Date de prise d'effet »).

Les politiques et objectifs d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant diffèrent de la manière suivante.

UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL	UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE
<p>Ce Compartiment activement géré a deux sous-stratégies : la première consiste à sélectionner des actions sur le marché boursier européen, la seconde à couvrir l'exposition aux actions en lien avec la première stratégie. La seconde stratégie est calibrée pour neutraliser complètement (si aucun pari actif n'est mis en œuvre, c'est-à-dire une position neutre) l'exposition aux actions ex-ante de la première stratégie, ce qui se traduit par une exposition neutre au marché des actions au niveau du Compartiment.</p> <p>Ce Compartiment investit son actif net :</p> <ul style="list-style-type: none">- principalement dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Suisse et/ou dans l'Espace économique européen et, à titre accessoire, jusqu'à 25 % en warrants sur valeurs mobilières, obligations convertibles ou obligations avec warrants sur valeurs mobilières, obligations et autres titres de créance et instruments du marché	<p>L'objectif de ce Compartiment activement géré consiste à obtenir un portefeuille ciblé d'investissements alternatifs en utilisant diverses stratégies comprenant, entre autres, Equity Long Short, Equity Market Neutral, Fixed Income Arbitrage, Global Macro, CTA (suiveurs de tendances). Le Compartiment procurera une source de rendement diversifiée et procédera à une sélection rigoureuse des gestionnaires afin de diminuer le risque décrit dans des conditions de marché normales.</p> <p>De par sa structure en fonds de fonds, ce Compartiment investira principalement son actif net dans :</p> <ul style="list-style-type: none">- des OPCVM réglementés et ;- d'autres fonds d'investissement de type ouvert réglementés dont la politique d'investissement et l'exposition face au risque sont similaires à celles d'un OPCVM et qui sont soumis à un contrôle

UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL	UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE
<p>monétaire. L'approche retenue repose sur une sélection quantitative des titres : parmi une sélection de portefeuilles d'actions européennes sont retenus les meilleurs contributeurs en termes de performance et d'écart de suivi</p> <p>- Dans le cadre d'une stratégie d'overlay discrétionnaire et exclusive visant à fournir aux investisseurs un meilleur rendement ajusté au risque, avec une volatilité moindre et des prélèvements réduits. Cette stratégie sera mise en œuvre à l'aide d'instruments dérivés comprenant, entre autres, des options et des contrats à terme essentiellement sur des indices d'actions européens ou des indices d'actions de volatilité apparentés. Cette stratégie de couverture vise à couvrir le risque de marché de l'exposition au marché boursier européen par un ajustement dynamique de l'exposition courte.</p> <p>Les investissements sous-jacents de ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement sur la Taxonomie de l'UE).</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en EUR.</p> <p><i>Profil de l'investisseur standard : ce Compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques plus élevés liés aux investissements sur les marchés boursiers afin de maximiser leurs rendements. Ainsi, les investisseurs doivent être expérimentés dans les produits volatils et pouvoir accepter des pertes significatives. Les investisseurs devraient considérer un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans afin de surmonter des tendances de marché potentiellement défavorables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue - Méthode de calcul de l'effet de levier : somme des notionnels - Effet de levier anticipé : 300 %. Il est rappelé que l'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché. 	<p>réglementaire équivalent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - des OPC fermés éligibles cotés ou négociés sur un marché réglementé. <p>qui ont pour objectif d'investir essentiellement dans des stratégies alternatives.</p> <p>Ce Compartiment n'investira pas dans des fonds qui investissent principalement dans des obligations contingentes convertibles (« CoCos »), mais pourrait investir dans des CoCos par le biais de fonds qui investissent accessoirement dans des CoCos. »</p> <p>À titre accessoire, le Compartiment peut également investir dans des actifs liquides à hauteur de 20 % maximum. Le Compartiment peut investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture, d'investissement et de gestion efficace de portefeuille.</p> <p>Les investisseurs doivent être conscients que les fonds sous-jacents qui investissent dans des fonds d'investissement alternatifs peuvent ponctuellement être très volatils, en particulier dans des circonstances de marché où la liquidité est particulièrement faible. Les fonds sous-jacents peuvent avoir un haut degré de flexibilité en ce qui concerne les stratégies, les instruments d'investissement et les techniques qu'ils utilisent.</p> <p>Les investissements sous-jacents de ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement sur la Taxonomie de l'UE).</p> <p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.</p> <p><i>Profil de l'investisseur standard : ce Compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre des risques plus élevés liés aux investissements alternatifs afin de maximiser leurs rendements. Ainsi, les investisseurs doivent être expérimentés dans les produits volatils et complexes, et pouvoir accepter des pertes significatives. Les investisseurs devraient considérer un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans afin de surmonter des tendances de marché potentiellement défavorables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du risque : méthode par les engagements

Règlement SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité)

UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL	UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE
Article 6	Article 6

De plus amples informations sur le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité sont disponibles dans le prospectus d'UBAM aux pages 21 et 22.

Les commissions de gestion et les frais courants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions du Compartiment absorbant du même Type et dotées des caractéristiques les plus similaires possible (devise, capitalisation, distribution) aux actions détenues dans le Compartiment absorbé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL				UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE			
Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants	Code ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants (c)
LU2001956478	AC EUR	1,00 %	1,55 %	LU1044379581	AHC EUR (b)	1,60 %	3,02 %
LU2001956551	AD EUR	1,00 %	1,55 %	LU1044379664	AHD EUR (b)	1,60 %	3,02 %
LU2019297253	AHC CHF	1,00 %	1,55 %	LU1044379748	AHC CHF (b)	1,60 %	3,02 %
LU2001956809	AC USD	1,00 %	1,55 %	LU1044379318	AC USD	1,60 %	3,02 %
LU2019297410	AHC USD	1,00 %	1,55 %	LU1044379318	AC USD	1,60 %	3,02 %
LU2001958094	IC USD	0,65 %	0,96 %	LU1044380597	IC USD	0,80 %	2,31 %
LU2001957443	IC EUR	0,65 %	0,96 %	LU1044380753	IHC EUR (b)	0,80 %	2,31 %
LU2001957526	ID EUR	0,65 %	0,96 %	LU1044380837	IHD EUR (b)	0,80 %	2,31 % (a)
LU2001957872	IC CHF	0,65 %	0,96 %	LU1044380910	IHC CHF (b)	0,80 %	2,31 % (a)
LU2019298814	IHD GBP	0,65 %	0,96 %	LU1044381488	IHD GBP	0,80 %	2,31 % (a)
LU2001958763	UC EUR	0,65 %	1,20 %	LU1044381728	UHC EUR (b)	0,80 %	2,55 %
LU2001958847	UD EUR	0,65 %	1,20 %	LU1044381991	UHD EUR (b)	0,80 %	2,55 % (a)
LU2001959142	RC EUR	2,00 %	2,55 %	LU1044382379	RC USD	2,20 %	3,39 % (a)
LU2001959225	RD EUR	2,00 %	2,55 %	LU1044382452	RD USD	2,20 %	3,39 % (a)
LU2001959498	ZC EUR	0,00 %	0,31 %	LU1044382536	ZC USD	0,00 %	1,83 % (a)

(a) Cette classe d'actions étant actuellement inactive, ce nombre est une estimation

(b) Pour ces actions, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions du Compartiment absorbant qui sont couvertes et seront couvertes entre 95 % et 105 % par des opérations de couverture. Pour de plus amples informations, les actionnaires du Compartiment absorbé sont invités à se référer au Prospectus d'UBAM.

(c) Veuillez noter que, conformément à la réglementation, les frais courants du Compartiment absorbant comprennent les frais des fonds sous-jacents.

Les autres frais imputés au Compartiment absorbant sont identiques à ceux facturés au Compartiment absorbé.

Tous les actifs du Compartiment absorbé seront vendus à la Date de prise d'effet.

L'apport des actifs du Compartiment absorbé étant conforme à la politique d'investissement du Compartiment absorbant, la fusion n'aura aucun impact négatif sur la performance et la composition du portefeuille du Compartiment absorbant. En outre, aucun rééquilibrage significatif ou important du portefeuille du Compartiment absorbant n'est prévu avant ou après la Fusion.

Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL (toutes classes d'actions)	UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE (toutes classes d'actions)
SRI = 3	SRI = 2

Le Compartiment absorbant a un indicateur synthétique de risque ou SRI inférieur (2) à celui du Compartiment absorbé (3). Cette différence s'explique par un niveau de volatilité différent entre les deux Compartiments, sur la base de leurs performances historiques respectives.

En raison du fait que le Compartiment absorbant investit dans des fonds, les caractéristiques du Compartiment absorbé et celles du Compartiment absorbant ne sont pas similaires et sont les suivantes :

	UBAM - EUROPE MARKET NEUTRAL	UBAM - MULTIFUNDS ALTERNATIVE
Calcul de la VNI	Chaque jour ouvrable bancaire entier à Luxembourg	Chaque vendredi qui est un jour ouvrable bancaire entier à Luxembourg
Heure limite de souscription	13 h 00, un jour ouvrable bancaire entier à Luxembourg avant le jour d'évaluation	13 h 00, cinq jours ouvrables bancaires entiers à Luxembourg avant le jour d'évaluation
Paiement de la souscription	deux jours ouvrés après le jour d'évaluation	trois jours ouvrés après le jour d'évaluation
Heure limite de rachat	13 h 00, un jour ouvrable bancaire entier à Luxembourg avant le jour d'évaluation	13 h 00, cinq jours ouvrables bancaires entiers à Luxembourg avant le jour d'évaluation
Paiement des actions rachetées	deux jours ouvrés après le jour d'évaluation	cinq jours ouvrés après le jour d'évaluation

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant étant deux compartiments de la même entité juridique, leur imposition est identique. Il est toutefois conseillé aux actionnaires de s'informer sur les conséquences potentielles que la fusion programmée pourrait avoir sur leur propre imposition.

Le coût de cette fusion sera supporté par UBP Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg.

À compter de la date du présent avis et jusqu'à la réalisation de la décision de fusion, (i) aucune action du Compartiment absorbé ne sera émise, mais (ii) le compartiment continuera de racheter ses actions.

Les actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant qui sont en désaccord avec la fusion peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, jusqu'au 15 septembre 2023 à 13 h 00.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas effectué de demandes de rachat de leurs actions avant le 15 septembre 2023 à 13 h 00 se verront attribuer les actions correspondantes du Compartiment absorbant conformément au tableau ci-dessus, seront considérés, à compter de la même date, comme des actionnaires du Compartiment absorbant, et disposeront de tous les droits associés à cette qualité.

Le calcul du rapport d'échange sera effectué le 22 septembre 2023, par la division de la valeur nette d'inventaire (VNI) par action du Compartiment absorbé en date du 20 septembre 2023 par la VNI de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant en date du 20 septembre 2023. Le calcul du rapport d'échange sera vérifié par les réviseurs d'entreprises d'UBAM, Deloitte Audit Sàrl.

Le prospectus, les Documents d'information clé (DIC) ainsi que les derniers rapports périodiques d'UBAM seront mis à la disposition de tous les investisseurs, sans frais, au siège social d'UBAM, 287- 289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur le site Web d'UBP (www.ubp.com). Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises concernant la fusion ainsi que toute information supplémentaire seront disponibles au siège social d'UBAM. Les DIC du Compartiment absorbant sont également joints au présent avis.

Le Conseil d'Administration d'UBAM

Ci-joint : DIC des classes d'actions absorbantes